

Adhésion au Pacte Mondial Egis s'engage

Le Pacte mondial est une initiative des Nations unies lancée en 2000. Elle incite les entreprises du monde entier à adopter une attitude socialement plus responsable. Les adhérents s'engagent à intégrer et promouvoir volontairement des principes simples, relatifs aux droits de l'Homme, aux normes internationales du travail, à l'environnement et à la lutte contre la corruption.

Depuis novembre 2011, Egis s'engage à conformer sa stratégie de développement et ses opérations aux dix principes du Pacte Mondial. Chaque année, une publication rend compte des actions menées et des progrès réalisés.

Pour en savoir plus, consultez les COmmunications sur les Progrès (COP) et les rapports RSE Egis qui intègrent depuis 2012 les COP sur www.egis.fr

DROITS DE L'HOMME

- > **Promouvoir et respecter la protection du droit international relatif aux droits de l'Homme dans sa sphère d'influence.**
- > **Veiller à ne pas se rendre complice de violations des droits de l'Homme.**

Notre politique & nos engagements

- > **Le respect des droits de l'homme est l'un des fondamentaux d'Egis.**
- > Notre Charte de Développement durable s'appuie sur la déclaration universelle des droits de l'homme, les conventions fondamentales de l'OIT, les principes directeurs de l'OCDE et les dix principes du Pacte Mondial
 - **Chaque collaborateur** doit s'abstenir de tout comportement pouvant l'entraîner lui-même ou entraîner d'autres collaborateurs, son entreprise ou le groupe Egis dans une pratique illicite ou déloyale
 - **Chaque collaborateur** doit respecter les lois et règlements locaux des pays où il exerce son activité

Depuis l'adhésion au Pacte Mondial, aucun jugement de violation des droits de l'homme, ordonnance ou amende ou autre événement n'a été rapporté

Nos actions

- > **Éthique et respect des droits humains fondamentaux : la charte de déontologie** - les valeurs du groupe en matière d'éthique, les principes à respecter en matière de qualité, loyauté, probité, respect des collaborateurs et développement durable - et **le code d'Intégrité** précisent les règles majeures qu'Egis se donne sur les questions d'intégrité et d'éthique des affaires
- > **Risques liés aux pays d'activités** : sur le périmètre international, une analyse des risques contribue à instruire les actions commerciales pour les projets des pays à risque (analyse du pays, mais aussi des partenaires envisagés)
- > **Santé et Sécurité au Travail** : une vigilance particulière est apportée au maintien de l'intégrité physique et morale de nos salariés et prestataires
 - Signature d'accords collectifs
 - Un poste RH exclusivement dédié à la sûreté et sécurité des collaborateurs à l'international et la mise en place d'un réseau de partenaires sécurité dans certains pays à risques ,
 - Certification Sécurité Santé via le référentiel MASE ou OHSAS 18001 pour un quart des activités du groupe
 - Mis en place d'un partenariat avec EUROP ASSISTANCE afin de garantir des prestations d'assistance médicale pour les collaborateurs, lors des déplacements professionnels à l'étranger et de rapatriement,
 - Un contrat avec International SOS qui dispense à tout collaborateur des conseils ou des informations sécuritaires lors des déplacements. Contact 24H/24H, 7J/7J.
- > **Engagement citoyen** : des possibilités d'épargne solidaire, organisation d'actions de solidarité



DROIT DU TRAVAIL

- > **Respecter la liberté d'association et reconnaître le droit de négociation collective**
- > **Éliminer toutes les formes de travail forcé ou obligatoire**
- > **Veiller à l'abolition effective du travail des enfants**
- > **Éliminer toute discrimination en matière d'emploi et de profession.**

Notre politique & nos engagements

- > Les compétences et la motivation des salariés sont les moteurs de la performance du groupe.
- > À l'aune de ce postulat, plusieurs dispositifs garantissent les droits des salariés, principalement centrés sur le droit du travail, les conditions de travail, l'égalité des chances, la mobilité professionnelle.

Depuis l'adhésion au Pacte Mondial, aucun jugement ordonnance ou amende n'a été rapporté concernant l'obstruction à la liberté d'association, l'entrave au droit de négociation, le recours au travail forcé ou obligatoire, au travail des enfants ou à la discrimination en matière d'emploi ou de profession

Nos actions

- > **Principes fondamentaux et droit du travail** : formalisation des principes relatifs au droit du travail dans notre système de management, décliné au travers de procédures, instructions et notes ; **engagement contractuel** à ne pas faire l'usage de travail dissimulé, valable pour nos sous-traitants, 100% des salariés (périmètre France – Syntec Ingénierie) sont couverts par une **convention collective**
- > **Devoir de vigilance** : respect du code des Marchés Publics, du code du travail et des réglementations locales pour nos contrats internationaux
- > **Diversité** : le groupe prohibe toute discrimination, à l'embauche et dans les évolutions de carrières : égalité Homme-Femme, emploi des seniors, emploi des travailleurs handicapés ;
- > **Dialogue social** : réunions périodiques avec les organisations syndicales et les représentants des salariés, travail sur le cadre social et l'emploi au niveau du groupe ;
- > **Actionnariat salarié** : ouverture du capital d'Egis à hauteur de 25% aux cadres partenaires ainsi qu'à l'ensemble des salariés français via un fond commun de placement d'entreprise

PRINCIPES RELATIFS À L'ENVIRONNEMENT

- > **Appliquer l'approche de précaution face aux problèmes touchant l'environnement;**
- > **Promouvoir une plus grande responsabilité en matière d'environnement;**
- > **Favoriser la mise au point et la diffusion de technologies respectueuses de l'environnement.**

Notre politique & nos engagements

L'environnement est au cœur de tous nos métiers. Pour aider ses clients, Egis développe en continu une large gamme de prestations pour comprendre, évaluer, limiter et compenser les impacts environnementaux de ses projets.

Le cœur de métier de plusieurs de ses filiales adresse spécifiquement des enjeux environnementaux.

Dès 1996, la charte de déontologie du groupe a inscrit la protection de l'environnement comme un élément majeur de sa politique que ce soit au travers des projets qu'Egis conduit ou dans les modalités de fonctionnement interne (empreinte écologique).



Nos actions

- > Mise à disposition d'une plateforme en ligne « **Empreinte à la trace** » permettant de visualiser l'empreinte écologique de nos principales implantations et de valoriser les bonnes pratiques environnementales
- > **Actions eco-responsables** : recyclage de nos déchets, économies d'eau et de consommation électrique, utilisation de papier FSC, développement des pratiques de tri et de recyclage, sensibilisation aux éco-gestes, gestion des implantations avec regroupement de personnel et maîtrise des impacts environnementaux directs, création d'une Direction des Moyens Généraux ;
- > **Protection de l'environnement dans les projets** : investissements en recherche et développement, investissement dans l'écoconception, participation active du groupe à des projets de recherche partenariale nationaux et européens et aux grands projets du Programme d'Investissement d'Avenir, veille réglementaire environnement, création des guides Interactions Énergie-Climat ;
- > **Développement de nouveaux services et industrialisation de produits** accélérateurs de transition énergétique et écologique
- > **Travail en réseau / Échanges et travaux en commun** : mise en place d'une communauté métier Environnement, des outils et méthodes pour dialoguer et co-construire l'avenir avec nos parties prenantes (Tendem Empreinte®) ;
- > **Certifications** ISO 14001 de près de la moitié de nos activités, signature de la charte HQE® Performance ;
- > **Établissement d'un Plan d'Actions Biodiversité**

Egis a été récompensé à plusieurs reprises pour ses prestations environnementales :

- 1er prix Développement Durable du comité français de l'Association Mondiale de la route en France,
- 1er prix dans la catégorie « Paysage et Biodiversité » du concours de l'IDDRIM
- Tour First à Paris primée au MIPIM Awards, lauréat des Breeam Awards : meilleure performance environnementale internationale pour le projet de la tour Majunga,
- prix « Entreprises et Biodiversité » pour ses innovations éco-cavalier sous-marin et suivi 3D de trajectoires de chauve-souris

LUTTE CONTRE LA CORRUPTION

Agir contre la corruption sous toutes ses formes, y compris l'extorsion de fonds et les pots-de-vin.

Notre politique & nos engagements

Une exigence de tolérance zéro en matière de corruption.

- > Respect strict de l'éthique et de l'intégrité professionnelle : Egis s'est construit sur des valeurs d'éthique, de transparence, de qualité, de respect et d'intégrité, qui fondent notre réputation et constituent notre capital éthique ;
- > Mise en œuvre de la Charte de déontologie et du Code d'intégrité, adressé à chaque collaborateur ;
- > Mise en place d'une organisation dédiée avec la création :
 - d'un Comité d'éthique (sous l'autorité du Président directeur général) qui définit et met en œuvre la politique éthique,
 - d'un Comité de pilotage qui oriente et supervise l'élaboration du programme de prévention
 - d'un réseau des correspondants éthiques
- > Définition d'un programme Éthique avec un engagement au plus haut niveau, une analyse des risques, une politique et des règles, des due-diligences, une communication et des formations, un suivi des actions de progrès



Nos actions

- > **Analyse des risques** : l'analyse des risques projet comporte un volet sur le risque pays (sécurité, solvabilité, corruption, ...) ;
- > **Utilisation de bases de données internationales** recensant plusieurs listes de personnes ayant fait l'objet de poursuites judiciaires en matière de loyauté des affaires. Il s'agit d'un instrument d'alerte au moment de la préparation des décisions commerciales ;
- > **Mise en œuvre d'un dispositif lutte anti-blanchiment**, avec notamment la recherche des personnes politiquement exposées ;
- > **Formations sur la lutte anti-blanchiment et sur le droit pénal des affaires.**



www.egis.fr

Egis

15, avenue du Centre - CS 20538 Guyancourt
78286 Saint-Quentin-en-Yvelines Cedex - France
Contact : developpement-durable.egis@egis.fr

Suivez Egis sur :      